



Les visages de la crise de l'accueil

**La crise de l'accueil vue par les demandeurs d'asile,
les acteurs de terrain, les citoyens et les responsables politiques**

www.crisedelaccueil.be

Découvrez les visages de la crise de l'accueil
sur www.crisedelaccueil.be

Rédaction : Florence Carion, François Corbiau, Sylvie de Terschueren, Heidi Dierckxsens, Malou Gay, Eef Heylighen, Els Keytsman, Isabelle Poppe

Photographies : Kris Pannecoucke (couverture, p. 5, p. 16), Florence Aigner (p. 8, p. 11, p. 12), Gaël Turine (p. 14), David Lallemand (p. 15).

Lay-out : Reginald Dierckx

Mise en page : Miguel Quaremme

Nous remercions tous les demandeurs d'asile, les acteurs de terrain, les citoyens et les responsables politiques qui nous ont apporté leur témoignage.

Éditeur responsable : Fred Mawet, CIRÉ, 80-82 rue du Vivier, 1050 Bruxelles.
© CIRÉ / Vluchtelingenwerk Vlaanderen, 2010

Avec le soutien de la Communauté française



Introduction

Chaque jour, des hommes, des femmes et des enfants qui ont fui leur pays arrivent en Belgique pour demander l'asile. Ils sont à la recherche de protection, dans un pays sûr. Selon la loi belge, ils ont droit à un accueil digne. Or, depuis l'été 2008, ce droit n'est plus assuré pour tous. Le réseau d'accueil des demandeurs d'asile est saturé. Plusieurs milliers d'entre eux se retrouvent dans des structures inadaptées, à la rue, ou sont hébergés à l'hôtel, livrés à eux-mêmes.

En Belgique, l'accueil des demandeurs d'asile est régi par une loi. Cette « loi accueil » prévoit que les personnes ont le droit de bénéficier, pendant toute la durée de leur procédure d'asile, de l'aide matérielle. À savoir : l'hébergement dans une structure d'accueil et un accompagnement social, juridique, administratif et médical.

En 2007, le taux d'occupation du réseau d'accueil était de 90%, ce qui a permis de prendre en charge tous les demandeurs d'asile en procédure. Mais, dès l'été 2007, le nombre de personnes accueillies a crû de manière très importante. En mai 2008, un signal d'alarme est lancé : le taux d'occupation dépasse les 94%, ce qui nécessite la mise en place d'actions urgentes pour répondre aux besoins d'accueil.

Presque deux ans plus tard, le constat est là : les nouvelles places se font attendre. Entre octobre 2009 et mars 2010, plus de 2000 personnes ne se sont pas vu désigner de place d'accueil par Fedasil, l'agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile. Et, faute de toute autre prise en charge organisée, ces personnes sont renvoyées à la rue. À cela s'ajoute le fait que 1200 demandeurs d'asile sont hébergés dans des hôtels, sans aucun accompagnement.

Aux origines de la crise

Cette saturation sans précédent du réseau d'accueil est due à la conjugaison de différents facteurs.

Avant 2007, les demandeurs d'asile étaient pris en charge en aide matérielle uniquement durant la période de recevabilité de leur demande. La nouvelle «loi accueil» prévoit d'organiser cet accueil durant l'ensemble de la procédure d'asile. Avec comme conséquence, l'augmentation du nombre de places nécessaires dans les structures d'accueil.

De plus, la crise du logement et la difficulté de réintégrer le tissu social, pour des personnes ayant souvent passé plusieurs années dans les structures d'accueil, ralentissent leur sortie du réseau. Sans compter le fait que, jusqu'il y a peu, les demandeurs d'asile n'avaient pas le droit de travailler, ce qui les empêchait de devenir autonomes et de subvenir à leurs besoins.

En 2007, l'occupation du réseau à 90% a permis d'ouvrir l'accueil à de nouveaux publics : notamment les enfants mineurs en séjour irrégulier (avec leurs parents), qui ont droit à la protection selon la Convention des droits de l'enfant.

Par ailleurs, l'importance d'avoir un séjour légal (et donc, notamment, d'avoir introduit une demande d'asile) pour rentrer dans les critères de régularisation de l'opération qui a eu lieu du 15 septembre au 15 décembre 2009, a probablement entraîné une augmentation du nombre de demandes. Avec pour conséquence un accroissement du nombre de bénéficiaires de l'accueil.

Enfin, une augmentation importante du nombre de demandes d'asile s'observe au niveau européen. Une augmentation dont la cause se trouve dans les conflits persistants dans des pays tels que l'Afghanistan ou l'Irak.

Ces différents facteurs et la véritable crise qu'ils ont engendrée font que, depuis bientôt deux ans, des hommes, des femmes et des enfants qui ont dû quitter leur pays ne reçoivent ni l'accueil ni l'accompagnement auxquels ils ont droit.

À travers ce dossier, nous avons souhaité donner la parole aux demandeurs d'asile, bénéficiaires de l'accueil. À ces témoignages s'ajoutent ceux de responsables politiques, d'acteurs de terrain ou de citoyens touchés par cette crise et qui tentent, chacun à leur manière, d'y apporter une réponse.

À l'hôtel

- pas des vacances -

Faute de places dans les structures d'accueil, l'hébergement des demandeurs d'asile à l'hôtel a débuté en juillet 2009. Depuis, ce sont 1200 demandeurs d'asile qui y sont logés. Et cela ne ressemble en rien à des vacances: la plupart d'entre eux s'y trouvent depuis des mois, sans accompagnement psychosocial et médical, sans bénéficier de repas équilibrés, sans intimité et sans aucune information sur leur avenir. Leur procédure d'asile est gelée le temps de leur hébergement à l'hôtel. Par ailleurs, cette politique consistant à loger des demandeurs d'asile à l'hôtel a tendance à donner au grand public une image tronquée de la façon dont on accueille ces personnes.



« Je ne peux rien acheter pour mes enfants, même pas des médicaments. Cela me rend très triste. Je pleure parfois des nuits durant »

Solange a fui l'Afrique, au mois d'octobre, pour venir dans notre pays. Fedasil l'a orientée vers un hôtel où elle partageait sa chambre avec une autre femme et ses deux enfants.

« Cela a amené pas mal de tensions. Fedasil m'a donc envoyée dans un autre hôtel où j'ai pu loger seule avec mes enfants. Cela reste tout de même difficile à vivre. Nous n'avons pas de cuisine et je ne peux donc pas préparer de repas chauds et sains pour mes enfants. Heureusement, l'hôtelier m'a donné la possibilité d'utiliser, de temps en temps, la cuisine de l'hôtel mais ce n'est pas possible tous les jours ».

Solange était infirmière dans son pays d'origine mais son diplôme n'est pas reconnu en Belgique. « J'aimerais bien travailler pour pouvoir subvenir aux besoins de ma famille ». Mais tant que sa procédure est en cours, Solange ne peut pas démarrer le processus d'équivalence de son diplôme. Récemment, elle s'est inscrite à un cours de néerlandais qu'elle devrait démarrer au courant du mois de mars 2010. Si, d'ici là, elle arrive à s'organiser pour faire garder ses enfants.

« Le plus difficile dans ma situation est le fait que mes enfants sont limités au niveau de leur développement et de leur santé. Il n'y a pas d'espaces de jeu à l'hôtel. Et encore moins d'accompagnement social ou médical. Je ne peux rien acheter pour mes enfants, même pas des médicaments. Cela me rend très triste. Je pleure parfois des nuits durant ».

Fedasil organise, directement ou avec ses partenaires, l'accueil et l'accompagnement des demandeurs d'asile. Face à la crise de l'accueil, l'agence a pris dans l'urgence différentes mesures pour tenter d'apporter des solutions. Dont le recours à l'hébergement dans les hôtels.

Un peu avant l'été 2009, devant la saturation du réseau d'accueil, Fedasil décide de mettre en place un accueil d'urgence, en dehors des structures d'accueil traditionnelles. Comme des lits de crise au Petit-Château, des places en surcapacité dans les centres ou dans des logements pour sans-abri. Et le recours à l'hébergement dans des hôtels. Des mesures qui permettent aux personnes de bénéficier d'un toit. Mais qui se limite bien souvent à cela. Face à cette situation inédite, Fedasil rappelle en juillet 2009 que « l'accueil en urgence est un accueil précaire qui n'offre aucun accompagnement social et juridique aux personnes qui y sont hébergées ».

Depuis des mois, la pression sur le réseau d'accueil et la mise en place de mesures d'urgence sont autant de difficultés pour Fedasil dans la réalisation de ses objectifs. Ce qui pousse notamment l'agence à fermer son dispatching, en guise de protestation, le 8 juillet 2009, durant plusieurs jours. Comme elle l'indique par voie de communiqué ce jour-là : « Fedasil ne peut aujourd'hui exercer sa mission telle que prévue par la 'loi accueil' du 12 janvier 2007 et est contrainte à recourir à de nouvelles mesures d'urgence. À partir de ce mercredi 8 juillet, l'Agence a donc décidé de ne plus accueillir les nouveaux demandeurs d'asile qui se présentent à son service Dispatching ».

Face à cette crise de l'accueil et pour dépasser les mesures d'urgence, Fedasil, avec ses partenaires (la Croix-Rouge et d'autres ONG), poursuit ses efforts pour tenter de créer rapidement de nouveaux centres et logements individuels. Mais l'ouverture de ces places supplémentaires ne se fait pas si facilement. Outre les difficultés liées à la mise à disposition des bâtiments, se pose le problème des protestations de certains citoyens à l'annonce de l'ouverture d'un centre dans leur quartier.

Le quotidien des demandeurs d'asile hébergés à l'hôtel dépend de l'accueil des hôteliers. Parfois, ils dorment à huit dans une chambre de quatre personnes ou séjournent dans des hôtels en travaux. A l'hôtel Galia, par contre, les demandeurs d'asile sont des clients comme les autres... aux trajectoires de vie particulières.

Au départ, lorsqu'ils ont accepté de loger des demandeurs d'asile dans leur hôtel, Nicolas Jancen et son épouse, Manon, ont accueilli quinze personnes. Cela devait durer une semaine ou deux... Aujourd'hui, ils sont presque soixante à séjourner au Galia.



Au sein de ce petit hôtel familial, la cohabitation des clients «habituels» et des demandeurs d'asile – des familles pour la plupart – se déroule sans problèmes. Les clients «Fedasil» sont des clients comme les autres. « Ils bénéficient des mêmes services: la chambre est faite de manière identique, avec la même régularité; ils prennent le petit déjeuner en même temps que les autres clients... ». Cinq chambres sont dotées d'une petite cuisine. Alors, certains s'organisent entre eux pour préparer ensemble les repas. Mais à l'hôtel, le temps est long. « Leur

quotidien, c'est la chambre, la salle du petit-déjeuner, parfois une sortie. Les personnes sont très isolées, elles se posent beaucoup de questions ».

Devant les difficultés vécues par ces familles, Nicolas et Manon ont décidé de donner un coup de main... « Pour que les enfants ne restent pas sans rien faire, dans les couloirs de l'hôtel, j'ai aidé certaines familles à trouver une école. On essaye de mettre des jeux à leur disposition. Une dynamique positive s'est aussi mise en place avec des voisins, qui ont apporté des vêtements pour l'hiver ». Des initiatives qui permettent d'améliorer le quotidien de ces personnes qui vivent dans l'attente d'une réponse à leur demande d'asile et qui ne bénéficient d'aucun accompagnement lorsqu'elles sont logées dans les hôtels.

Lorsque les demandeurs d'asile sont logés à l'hôtel, les droits de leurs enfants à l'enseignement, à la culture et au jeu sont bafoués. Ce qui inquiète le Commissaire flamand aux droits de l'enfant, Bruno Vanobbergen. Pendant les vacances de Noël 2009, il a organisé, en collaboration avec des théâtres flamands, différents ateliers pour les enfants à Bruxelles, Anvers et Gand.

« Les besoins primaires comme manger, boire et disposer d'un toit sont, bien entendu, importants. Mais on ne peut pas fermer les yeux sur les droits de l'enfant tels que le jeu, l'enseignement, la culture et le sport ».

Durant les vacances de Noël, les enfants des demandeurs d'asile ont pu s'en donner à cœur joie: ils ont joué, dessiné, bricolé, participé à des pièces de théâtre ou assisté à des spectacles de marionnettes. « Les enfants doivent pouvoir, de différentes manières, donner forme à leurs passions, talents et intérêts. Le gouvernement devrait, pour ce faire, prévoir un minimum de moyens. En outre, mettre la problématique de l'accueil en priorité à l'agenda politique international est l'un des défis les plus importants ».



À la rue

- Sans-abri -

Depuis le mois d'octobre 2009, il n'y a plus de places non plus dans les hôtels. Des centaines de demandeurs d'asile, dont des familles avec enfants, sont renvoyés à la rue. Ils sont dirigés vers les CPAS afin de recevoir une aide financière. Mais certains estiment que ce n'est pas à eux de prendre en charge ces personnes. Qui se retrouvent alors totalement livrées à elles-mêmes.

« Je me suis rendu au CPAS de Bruxelles, qui m'a renvoyé au dispatching de Fedasil. J'y suis retourné et je me suis entendu dire que mon dossier était clôturé »

Akida est arrivé de Tanzanie au mois de novembre 2009. Il ne s'est pas vu désigner de place d'accueil. Depuis plus de quatre mois, il partage ses nuits entre les gares et les maisons pour sans-abri.

À son arrivée en Belgique, Akida a introduit sa demande d'asile. Trois jours plus tard, on lui signifie que, vu la saturation du réseau, il ne bénéficiera pas d'une place d'accueil. Dès ce moment-là, il est renvoyé d'un endroit à l'autre : « Je me suis rendu au CPAS de Bruxelles, qui m'a renvoyé au dispatching de Fedasil. J'y suis retourné et je me suis entendu dire que mon dossier était clôturé, que je ne pouvais plus me représenter et que je devais aller au CPAS. À mon retour au CPAS, ils m'ont dit qu'ils ne pouvaient pas me prendre en charge ».

Ne connaissant personne et ne sachant pas où aller, Akida n'a d'autre solution que de dormir à la gare du Midi, où il retrouve d'autres personnes dans la même situation. Il se débrouille, pour trouver des vêtements ou de quoi manger. L'une des associations d'aide qu'il rencontre lui donne les coordonnées du Samu Social. Il peut y loger depuis un mois. Parfois, un cafetier du quartier lui offre une boisson chaude et un moment de repos. Le reste de la journée, il doit le passer dehors.

Face à ces difficultés extrêmes, Akida doit résister, « parce que je suis un homme », dit-il. « Mais, parfois, je craque. Je suis un père et je pense à ma famille, à mes enfants. Je voudrais avoir les moyens de les contacter, ils me manquent. Il n'est pas possible pour moi de rentrer dans mon pays. Je l'ai quitté dans l'objectif de trouver protection et sécurité. Ici, je vis dans la rue. Et l'hiver est rude ». Akida attend une décision de justice pour la fin du mois de mars. Une décision qui, peut-être, lui permettra de bénéficier de l'accueil digne auquel il a droit.

Lorsqu'ils se retrouvent à la rue, les demandeurs d'asile se tournent souvent vers les maisons d'accueil pour sans-abri. Mais, face au nombre croissant de demandeurs d'asile qui viennent frapper à la porte du centre Pierre d'Angle, se pose le problème de l'accueil du public cible pour lequel il est subsidié : la personne sans-abri. Comme nous l'explique Gilberte Eeckhout, directrice de Pierre d'Angle.

Pour le centre pour sans-abri Pierre d'Angle, l'accueil a toujours été anonyme et inconditionnel. Pourtant, avec la crise de l'accueil des demandeurs d'asile, l'association a été obligée de revoir son mode de fonctionnement.

Jusqu'au début de l'année 2009, Pierre d'Angle héberge les hommes, les femmes ou les familles qui cherchent un toit pour la nuit. Avec une priorité pour les personnes qui s'y présentent pour la première fois. Mais quand, au plus fort de la crise de l'accueil des demandeurs d'asile, plus d'une centaine de personnes se présentent le soir à la porte du centre, qui compte 48 lits, les équipes se retrouvent devant d'énormes difficultés. Et devant des choix à faire. « Il est inimaginable pour nous de séparer les familles. Or, certains soirs, plus de la moitié de nos places étaient occupées par deux ou trois familles demandeuses d'asile. Nous avons dès lors décidé de ne plus accueillir les familles ». Cette mesure apparaît vite insuffisante. Alors,



c'est la priorité aux personnes se présentant pour la première fois qui est levée. « Il y a énormément de sans-abri.

Pour nous, le choix était le suivant : accueillir un demandeur d'asile primo-arrivant signifiait laisser un sans-abri dans la rue. Un choix que nous ne voulions endosser. Nous avons donc décidé que toutes les personnes se présentant à la porte du centre participeraient au tirage au sort pour obtenir une place ». Comme il peut, le centre Pierre d'Angle tente de faire face à cette situation d'afflux de demandeurs d'asile à la rue. En attendant que le gouvernement fédéral prenne ses responsabilités.

Devant la situation extrêmement difficile des demandeurs d'asile à la rue, des associations ont réagi dans l'urgence, pour répondre à leurs premiers besoins. Véronique Regout nous explique ce que l'association Convivial, mouvement d'insertion des réfugiés, a mis en œuvre pour leur venir en aide.

Dès le début de la crise de l'accueil, Convivial a participé aux différentes concertations avec Fedasil et les partenaires de l'accueil. L'association est intervenue auprès du Centre d'action sociale d'urgence (CASU) puis, dans les hôtels. « Très vite, nous nous sommes rendu compte que les gens étaient démunis. Et qu'ils avaient des besoins urgents : avoir de quoi manger, un manteau pour l'hiver, des chaussures pour les enfants. Nous avons alors proposé aux gens de venir à Convivial, pour recevoir des colis alimentaires. Le bouche-à-oreille a fonctionné... ».

Rapidement, énormément de demandeurs d'asile, à la rue ou logés à l'hôtel, se sont présentés à l'association. Là, ils ont reçu des vêtements et de quoi se nourrir, des biscuits et des produits frais directement consommables. « Mais les personnes se posaient aussi beaucoup de questions : comment se déroule la procédure d'asile ? Comment obtenir une aide médicale ?



Comment trouver des langes et du lait pour les tout jeunes enfants ? ». Alors, tout en continuant à interpeller, avec d'autres associations, les autorités fédérales pour qu'elles prennent leurs responsabilités face à la crise, Convivial réorganise son fonctionnement pour aider au mieux les demandeurs d'asile.

« Nous avons informé les gens, par petits groupes, sur la procédure. Contacté des avocats, des maisons médicales, des restaurants sociaux. Recherché des cours de français pour les adultes et des écoles pour les enfants. Imprimé des plans pour aider les personnes à se retrouver dans la ville... ». Grâce à un don, l'association a pu, depuis le mois de janvier, distribuer des langes, du lait et des petits-pots pour les familles à la rue et à l'hôtel. Habitée à travailler dans des temporalités plus longues d'accompagnement des réfugiés, Convivial a pris à cœur de répondre rapidement à une situation de crise, qui dure.

En cas de saturation du réseau d'accueil, Fedasil peut légalement renvoyer les demandeurs d'asile vers les Centres publics d'action sociale (CPAS) des communes dans lesquelles ils sont domiciliés. Et ce, afin de bénéficier d'une aide sociale. Mais dans la réalité, cela ne se passe pas si facilement.

Les demandeurs d'asile qui ne reçoivent pas de place d'accueil à leur arrivée en Belgique sont bien souvent confrontés à un véritable jeu de ping-pong. Le dispatching de Fedasil les renvoie vers les CPAS, mais, de leur côté, certains CPAS estiment que ce n'est pas à eux – mais bien aux autorités fédérales – d'assumer la prise en charge de ces personnes. D'autres CPAS tentent de les aider, dans les limites de leurs possibilités.

Pour Francis Sprengnethi, responsable du Service d'Accueil des Demandeurs d'Asile du CPAS de Liège, depuis le début de la crise de l'accueil, le CPAS éprouve d'importantes difficultés à réaliser ses missions par rapport à ce public particulier. Il doit rapidement faire sortir des centres d'accueil les personnes qui n'ont plus droit à l'aide matérielle, et aider les personnes qui ne se sont pas vu désigner de places d'accueil. Le tout, sans moyens -humains ou financiers- supplémentaires. « Nous accueillons ces personnes qui connaissent à peine notre pays et son mode de fonctionnement. Ce

qui nécessite de prendre en considération leur histoire de migration, et les douleurs qu'ils ont rencontrées. C'est un suivi particulier que l'on se vante de pouvoir faire en temps normal mais que l'on ne peut plus faire de la même façon lorsque nous devons parer au plus pressé». Un nombre important de demandeurs d'asile se présentent en effet au CPAS de Liège, qui s'adapte comme il peut pour faire face à ces situations particulières engendrées par la crise de l'accueil.



Sous des tentes

- Camp de réfugiés -

Asielzoekers slaan tenten op aan Brussel-Noord

BRUSSEL In Brussel hebben vijf ngo's een tentenkamp opgezet dat

Federaal veroordeeld tot dwangsom

Face au manque de volonté politique dans le dossier de la crise de l'accueil des demandeurs d'asile, cinq ONG -le CIRÉ, Vluchtelingenwerk Vlaanderen, Médecins du Monde, Médecins Sans Frontières et Caritas International- décident de dresser, le 18 novembre 2009, un camp de réfugiés au cœur de Bruxelles.



«À cette période-là, j'étais sans cesse malade, vu que l'on passait les journées et les nuits dehors et qu'il faisait très froid»

Xhezide et Kadri ont été hébergés au camp de réfugiés, après avoir passé trois semaines dans la rue. Ils ont fui le Kosovo et sont venus demander l'asile en Belgique. Ils ne s'attendaient pas à vivre ce qu'ils ont vécu durant leurs premières semaines ici.

«Nous n'avions pas d'endroit où loger. Durant trois semaines, nous sommes restés dans la rue, près de la Gare du Nord. Nous dormions sur les bancs. Nous avions un peu d'argent de poche. Chaque jour, nous achetions du pain et de la salade, rien d'autre. À cette période-là, j'étais sans cesse malade, vu que l'on passait les journées et les nuits dehors et qu'il faisait très froid».

Lorsque des ONG dressent un camp de réfugiés à Bruxelles, Xhezide et Kadri ont l'occasion de passer cinq nuits sous une tente. Ils reçoivent un petit-déjeuner, un repas le soir et peuvent bénéficier d'un accompagnement (médical, social et juridique). «Au camp de tentes, nous avons été bien accueillis, on nous a manifesté de l'attention. Le lundi matin, on nous a dit que nous devions prendre nos affaires; j'ai eu peur, je me demandais où nous devions aller. Un interprète albanais nous a rassurés; il nous a dit que nous ne devions pas avoir peur, qu'on avait trouvé un endroit pour nous...».

En effet, au lendemain de leur séjour dans le camp de réfugiés, Xhezide et Kadri ont été pris en charge dans une structure d'accueil. Dans leur petit logement, ils sont vraiment contents. Mais Xhezide a toujours peur; elle craint que l'on vienne leur demander de quitter l'appartement et de retourner à la rue. Ces semaines de novembre passées près de la Gare du Nord ont laissé des traces... qui viennent s'ajouter aux difficultés connues au Kosovo. Humblement, le couple nous confie «pour nous, c'était encore facile, parce que nous n'avons pas d'enfants. Mais nous avons vu des familles avec des petits enfants, pour eux c'était plus dur».

Médecins Sans Frontières a pris part à l'initiative du camp de réfugiés dressé à Bruxelles. Stephan Goetghebuer, Directeur des opérations de MSF Belgique, nous explique le pourquoi de cette implication.

C'est au mois d'octobre 2009 que quatre ONG contactent MSF, avec l'idée de réagir par rapport à la situation des demandeurs d'asile.

«Après avoir évalué la situation et les besoins des demandeurs d'asile à la rue, nous avons souhaité prendre part à cette action en mettant notre image et nos moyens logistiques au service de cette problématique. En espérant ainsi contribuer à la sortie d'une impasse politique». Ce camp était un acte symbolique. Il n'était pas destiné à servir de solution alternative aux hébergements fournis par l'État belge aux demandeurs d'asile. «Le campement devait répondre temporairement aux besoins humanitaires de personnes vulnérables qui, à la veille de l'hiver, logeaient bien souvent dans les gares ou les parcs de la capitale». Entre 18h et 9h du matin, le camp composé de douze tentes familiales et de trois tentes dispensaires, a offert à une cinquantaine de demandeurs d'asile, durant cinq nuits, un abri avec matériel de couchage. Mais également une assistance juridique et sociale, de la nourriture, des sanitaires ou des soins médicaux.

Depuis 2009, MSF ne développe plus de projets spécifiques en Belgique. «Mais dans ce cas précis, il s'agissait d'une crise qui nous a motivés à apporter une réponse symbolique et ponctuelle. Parce que nous jugions cette situation inacceptable». D'autant plus inacceptable qu'il s'agit de personnes que MSF prend bien souvent en charge dans leur pays d'origine, comme l'Afghanistan ou l'Irak, et qui se retrouvent parfois dans des situations de très grande vulnérabilité durant leur parcours migratoire vers l'Europe.



Au sein du camp de réfugiés, les ONG organisent les différents volets de l'action, de la gestion des tentes à l'organisation des consultations médicales en passant par le suivi social. Antoinette Dutilleux était responsable de la coordination des activités prises en charge par Caritas International.

« Au moment où se dessinait le projet du camp de réfugiés, les différents départements de l'ONG se sont mobilisés: nous avons constitué des équipes de bénévoles qui venaient avant ou après leurs heures de travail pour assurer la préparation et la distribution de la nourriture au sein du camp ».



En plus d'une partie de la logistique et de l'accompagnement social des demandeurs d'asile, Caritas s'est en effet principalement chargée de la gestion des repas: les personnes qui étaient hébergées dans les tentes ont reçu un petit-déjeuner et une soupe le soir. Autant de moments d'échanges avec les demandeurs d'asile: «j'ai été confrontée aux témoignages de personnes, dont des familles avec des enfants, qui avaient passé plusieurs nuits dans la rue. Ils me racontaient leurs par-

cours migratoires jusqu'en Belgique et les difficultés vécues à cause de ce manque de places dans les structures d'accueil». Des difficultés auxquelles ont été sensibles les voisins du campement, venus à plusieurs reprises proposer leur aide ou manifester leur soutien à la cause. « Nous avons aussi reçu des dons de nourriture provenant de citoyens ou d'entreprises. Cet élan de solidarité a été très motivant ».

Bernard De Vos, Délégué général de la Communauté française aux droits de l'enfant, s'est rendu sur le camp de réfugiés de Bruxelles, en novembre dernier. Pour lui, cette initiative a permis de donner une visibilité à cette crise et à la situation vécue par les demandeurs d'asile à la rue. Parmi eux, les enfants.



Ces tentes dressées au cœur de Bruxelles ont marqué son esprit: «J'ai travaillé avec MSF il y a quelques années. J'ai été choqué de revoir, ici, les mêmes tentes que celles que j'avais montées en Irak ou en Afghanistan ».

En Belgique, la crise de l'accueil touche des migrants particulièrement vulnérables: les enfants. Des enfants dont les droits fondamentaux,

comme le droit à la santé, ou le droit à l'instruction, ne sont pas respectés: « presque tous les articles de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant sont bafoués, qu'ils dorment dehors ou qu'ils soient hébergés à l'hôtel ». Alors, Bernard De Vos interpelle. Notamment, au mois de décembre 2009, lors d'un appel des médiateurs fédéraux et des délégués aux droits de l'enfant lancé aux autorités belges, pour trouver une solution urgente et coordonnée à la crise.

Parce que des solutions existent. Il y a en Belgique différentes casernes qui permettraient d'offrir un accueil adapté: ces lieux respectent les critères de sécurité et disposent de possibilités de cuisines collectives. Ils permettent surtout d'assurer un accompagnement. « Et quand des solutions d'accueil digne existent, mais qu'elles ne sont pas appliquées, pour moi, cela s'appelle une violence de l'État ». Qui touche particulièrement les enfants de l'exil.

Solidarité

- initiatives citoyennes -



Les images des demandeurs d'asile tentant de survivre avec leurs enfants à la gare du Nord, à la rue et dans les hôtels ont ému de nombreux citoyens. Plusieurs d'entre eux se sont mobilisés et ont apporté leur aide. En offrant un toit, des vêtements, de la nourriture, des langes et d'autres produits de première nécessité.

« Je suis arrivée à Bruxelles, mais cela aurait aussi bien pu être Paris ou Amsterdam. C'était au cœur de l'hiver, durant le week-end »

La souffrance de ces demandeurs d'asile n'a pas laissé Lieve Stallaert indifférente. Elle a décidé d'accueillir une famille chez elle, à Anvers. Originaires de Guinée, Hamida et ses deux petites filles, âgées de un et trois ans, sont arrivées chez elle le 19 décembre.

Hamida a fui son pays d'origine pour éviter que ses deux petites filles subissent des mutilations génitales. « Quand j'ai quitté mon pays, je ne savais pas où j'allais aller. Je suis arrivée à Bruxelles, mais cela aurait aussi bien pu être Paris ou Amsterdam. C'était au cœur de l'hiver, durant le week-end. Je ne savais pas où dormir ». Heureusement, une femme africaine lui propose de passer deux nuits chez elle. Le lundi, Hamida se rend à l'Office des étrangers pour demander l'asile. « Là, j'ai reçu un ticket de train pour me rendre à Anvers et le numéro de téléphone d'une personne qui allait m'aider ». Cette personne, c'était Lieve Stallaert.

Dès qu'elle a été informée de la situation de crise de l'accueil des demandeurs d'asile, Lieve en a discuté avec son mari et ses enfants. « D'un côté, nous voulions accueillir des demandeurs d'asile mais, d'un autre côté, je trouvais que le gouvernement devait faire son boulot et accueillir lui-même décemment ces personnes ». Le fait que sa propre mère ait, elle aussi, connu l'exil l'a poussée à franchir le pas.

Lieve se souvient bien du moment où elle est allée chercher Hamida et ses filles à la gare d'Anvers Central. « La voir avec ses vêtements légers dans les conditions climatiques d'alors m'a fortement touchée. Nous sommes vite rentrés à la maison pour manger et dormir. Elles étaient si fatiguées qu'elles se sont presque endormies pendant le repas ». Hamida est heureuse de l'accueil qu'elle a reçu de la part de Lieve. « Tout

le monde n'a pas eu la chance d'être accueilli dans un foyer si chaleureux. C'est angoissant de devoir quitter ton pays et de ne pas savoir où cela va te mener. Je réalise seulement maintenant qu'une fois que tu as passé les frontières de ton pays, un espoir peut voir le jour. Et là, tu es contente de pouvoir arriver chez une personne comme Lieve ».

À la mi-novembre 2009, le Conseil des ministres s'accorde sur la mise à disposition de bâtiments pour l'accueil des demandeurs d'asile. L'un de ces bâtiments, l'ancienne caserne de Dinant, abrite depuis lors un centre d'accueil d'urgence de la Croix-Rouge. Evelyne Dogniez en est la directrice; elle revient pour nous sur l'ouverture du centre.

« Lorsque l'on nous a demandé si nous pouvions mettre en place un centre d'accueil à la caserne de Dinant, il nous a semblé évident que nous devions nous mobiliser ». Tout s'organise alors rapidement. Mais ouvrir un centre, même d'urgence, demande du temps : « Il a fallu des accords écrits pour la mise à disposition du bâtiment, réaliser les travaux d'aménagement, recruter du personnel, prévoir l'organisation des repas, disposer de tout le matériel nécessaire ».

L'attention médiatique autour de cette ouverture suscite des réactions citoyennes. Certaines négatives ou méfiantes. Mais d'autres, nombreuses, positives et enthousiastes. Comme celle de ce groupe de citoyens et



d'associations qui s'est mobilisé : « C'est un élan tout à fait particulier, extraordinaire. Des personnes se sont proposées pour aller accueillir les demandeurs d'asile à la gare, pour nous donner des vêtements, des chaussures, des jeux ».

À la veille de Noël, le centre accueille ses premiers résidents. Ils étaient sept. Au fil des semaines, de nouvelles personnes arrivent ; elles sont 214 aujourd'hui. La vie du centre s'organise petit à petit : « Nous nous sommes d'abord souciés des besoins de base, manger et dormir... Puis, se sont organisés la réception, le service médical et social, la scolarité. Maintenant, on travaille à la valorisation du temps d'attente des résidents ». Et là aussi, la Croix-Rouge peut compter sur le soutien de volontaires, qui viennent dispenser des cours de français et d'anglais, ou aider les enfants qui n'ont pas de place dans les écoles.

Mi-décembre 2009, le Premier ministre Yves Leterme a lancé un appel à la population et aux associations pour accueillir les demandeurs d'asile sans-abri. C'était au cœur de l'hiver, les températures étaient en-dessous de zéro.

« Je voulais ainsi déclencher une certaine solidarité. La thématique de l'asile amène en général beaucoup d'émotions. Et les réactions ne sont d'ailleurs pas toujours positives. Mais avec cet appel, je voulais provoquer davantage de soutien à la situation difficile de ces personnes. Je voulais aussi rappeler le fait que notre pays a un jour été touché par la guerre. À cette époque, c'est nous qui étions de l'autre côté. Celui qui s'en rend compte peut peut-être être plus compréhensif par rapport aux réfugiés qui viennent aujourd'hui frapper à notre porte. De plus, notre pays a connu un hiver rude. Les images des personnes qui devaient vivre à la rue dans ces circonstances ne m'ont pas laissé indifférent ».



Le Premier ministre reconnaît qu'il est de la responsabilité du gouvernement de créer des places d'accueil. Mais il souligne également que l'ouverture de places supplémentaires n'est pas évidente. « Il ne s'agit pas seulement de mettre en place des procédures... La plupart des gens ne sont pas prêts à avoir un centre d'accueil dans leur quartier ou dans leur environnement. Tout le monde doit être actif et créatif pour trouver des solutions ».

Afin de mettre un terme à la crise de l'accueil, le gouvernement a d'abord tenté d'élargir la capacité d'accueil. « D'autres mesures ont également été prises en ce qui concerne l'entrée et la sortie de ces personnes dans le réseau d'accueil. Nous avons aussi regardé comment les politiques des différentes instances concernées pouvaient s'adapter les unes aux autres. Les organisations d'aide aux réfugiés et les partenaires de l'accueil jouent un rôle très important. Ils organisent l'accueil supplémentaire et ce sont eux qui, en ces temps difficiles, accompagnent et soutiennent les gens au quotidien ».

En conclusion, le Premier ministre s'adresse à tous les demandeurs d'asile qui ne sont actuellement pas accueillis ou qui le sont de manière insuffisante : « Le gouvernement examine toutes les demandes d'asile sur le fond et essaie, le plus rapidement possible, d'y donner une réponse. Nous faisons notre possible pour sortir de la crise, pour créer des places d'accueil et pour transférer les personnes qui sont accueillies dans des structures d'urgence vers une place d'accueil normale. Le personnel et les nombreuses organisations font de leur mieux pour venir en aide aux personnes ».

En avant

- construire son avenir -



Au terme de l'examen de sa procédure, un demandeur d'asile peut être officiellement reconnu réfugié, et doit quitter le réseau d'accueil. Mais la sortie d'un centre d'accueil ne se fait pas si facilement. La recherche d'un logement, d'une nouvelle école et l'intégration dans un nouveau quartier sont autant de difficultés que rencontrent les réfugiés reconnus.

«Chaque demandeur d'asile a le droit à l'écoute de son récit d'asile et à un accueil digne en première instance»

Petimat Edilova et sa famille sont réfugiés et vivent en Belgique depuis plusieurs années. Ils ont fui la Tchétchénie, il y a 9 ans. Le père de Petimat, journaliste, a diffusé des images qui n'auraient jamais dû l'être. Arrivés en Belgique, Petimat et les siens ont reçu une aide financière du CPAS. À cette époque, les demandeurs d'asile pouvaient la recevoir directement, dès leur arrivée.

«Nous avons dû nous-mêmes chercher un logement adapté. Ce n'était pas du tout évident. Nous ne parlions que le russe. Nous ne trouvions même pas notre chemin au supermarché». Aujourd'hui, les demandeurs d'asile devraient normalement avoir directement accès à l'aide matérielle, ce qui comprend l'accueil et l'accompagnement. «C'est inquiétant d'entendre que ce n'est pas le cas dans la pratique et que les demandeurs d'asile, à leur arrivée, sont livrés à eux-mêmes. Chaque demandeur d'asile a le droit à l'écoute de son récit d'asile et à un accueil digne en première instance. Afin qu'il puisse entrevoir un avenir sûr et qu'il puisse, comme ma famille et moi, construire ici sa vie».

Petimat a su saisir les occasions qui se sont présentées à elle. Les frères Kolarny, fondateurs de la chorale féminine Scala, en témoignent. Depuis peu, Petimat chante officiellement au sein de Scala: «Nous avions travaillé une fois ensemble lors de la campagne de Vluchtelingenwerk en 2009. Après cette campagne, Petimat a passé une audition. Et elle a obtenu une place au sein de notre chorale». La famille des frères Kolarny a également connu l'exil: «Notre grand-père a fui, en 1919, un territoire en guerre, Vienne, pour venir ici. Notre grand-père a donc aussi été un «étranger». Il avait dix ans et mourrait de faim. En Belgique, c'est une famille de fermiers de Tielt-Winge

qui l'a accueilli et a pris soin de lui». Les frères estiment qu'il est important que les demandeurs d'asile dans notre pays soient accueillis dignement et ne restent pas trop longtemps dans l'incertitude. «Nous savons que les procédures d'asile peuvent durer des années. L'incertitude que cela entraîne doit être terrible. À côté de cela, les personnes en exil doivent au moins disposer d'un toit au-dessus de leur tête, recevoir des repas convenables et bénéficier d'un accompagnement adéquat».

La crise de l'accueil n'a pas seulement des conséquences sur les personnes qui viennent d'arriver dans notre pays pour demander l'asile. Les demandeurs d'asile qui sont accueillis dans le réseau d'accueil classique en font également les frais. Cette crise met aussi la pression sur les accompagnateurs et les collaborateurs du réseau d'accueil.

«La multiplication d'instructions pour encourager les sorties du réseau d'accueil met une pression énorme sur les demandeurs d'asile et leurs accompagnateurs. Certaines catégories de demandeurs d'asile doivent quitter rapidement le réseau d'accueil, comme c'est le cas lorsqu'ils sont reconnus réfugiés. Ils doivent alors très vite chercher un logement. Avec la situation actuelle du marché immobilier, ce n'est vraiment pas facile». Anne Adam est collaboratrice de l'accueil à Vluchtelingenwerk Vlaanderen. Vluchtelingenwerk est en charge, avec le CIRÉ, de la coordination de différentes orga-



nisations qui proposent un accueil à petite échelle. C'est dans ce type de structure (studios, appartements ou maisons) que les demandeurs d'asile sont transférés après avoir été hébergés dans des structures communautaires. Ces structures à petite échelle privilégient l'autonomie et la vie de famille. «Après avoir quitté le réseau d'accueil, ces demandeurs d'asile deviennent dépendants des CPAS qui sont censés leur fournir une aide financière. Mais ceux-ci ne peuvent pas toujours la leur garantir directement. Les demandeurs d'asile se retrouvent alors livrés à eux-mêmes, à la rue».

Quand certains quittent la structure d'accueil, d'autres demandeurs d'asile arrivent. «Trois jours après avoir été désignés par Fedasil, les demandeurs d'asile sont censés avoir intégré notre structure d'accueil. Ce qui n'est pas sans poser problème à nos accompagnateurs sociaux qui doivent garantir immédiatement un premier accueil de qualité, crucial pour la relation ultérieure avec les demandeurs d'asile».

Pour les partenaires de l'accueil et les accompagnateurs, il est grand temps que les autorités locales, régionales et fédérales redoublent d'efforts pour sortir rapidement de ces problèmes. «Afin que les efforts fournis sur le terrain portent leurs fruits et que de nouvelles places d'accueil soient ouvertes. C'est uniquement de cette façon que les demandeurs d'asile pourront bénéficier à nouveau de l'accueil auquel ils ont droit».

Une crise qui perdure...

Par sa durée et son ampleur, cette crise de l'accueil est exceptionnelle. Au regard des projections actuelles, cette situation persistera toute l'année 2010. Les problèmes de suroccupation du réseau ne devraient pas se résoudre de si tôt.

Des signaux d'alarme ont été envoyés, à plusieurs reprises, par les associations, les collaborateurs du dispatching de Fedasil et les parlementaires. Mais la réaction du gouvernement a été largement insuffisante et un véritable plan d'action envisageant des mesures structurelles pour sortir de la crise se fait toujours attendre. La création de places d'accueil supplémentaires et la possibilité de faire appel à l'aide financière pour certaines catégories de bénéficiaires ont été les deux pistes avancées pour sortir de la crise. Mais, à ce jour, la crise perdure. Cette situation est d'autant plus interpellante qu'elle aurait pu, en grande partie, être évitée.

...mais des mesures pour en sortir

La mission d'accueil des demandeurs d'asile ne peut actuellement se réaliser dans le respect de la loi. Afin de garantir un accueil digne aux personnes qui viennent demander la protection à la Belgique, le CIRÉ et Vluchtelingenwerk Vlaanderen estiment que différentes mesures doivent être prises, dès aujourd'hui:

- Avant tout, il faut mettre en place un réel plan d'action permettant l'ouverture rapide de places d'accueil structurelles supplémentaires pour sortir de la gestion d'urgence de la crise.
- L'accueil dans les hôtels doit prendre fin très rapidement, car les demandeurs d'asile n'y bénéficient d'aucun accompagnement et leurs droits fondamentaux ne sont pas respectés. De plus, au-delà des 10 jours d'accueil d'urgence prévus par la loi, les demandeurs d'asile logés à l'hôtel doivent être effectivement transférés vers des structures d'accueil.

- Des accords ont été conclus avec le gouvernement pour ouvrir des places d'accueil dans des bâtiments inoccupés. Dans certains cas, il subsiste des blocages locaux. Il faut appeler à la solidarité des citoyens et des autorités locales pour permettre l'ouverture effective de ces places.
- Un accueil adapté doit être octroyé aux personnes vulnérables comme les personnes malades et les enfants mineurs non accompagnés.
- Il faut réintroduire le plan de répartition des demandeurs d'asile permettant une prise en charge financière, par les CPAS, des personnes ne pouvant être accueillies en aide matérielle.

Ces solutions à court terme doivent s'accompagner de mesures à plus long terme:

- Il faut limiter l'accueil en aide matérielle dans le temps (un an maximum) et le délier de la procédure d'asile elle-même. Si la procédure dure plus longtemps qu'un an, les demandeurs d'asile bénéficient alors de l'aide financière via les CPAS.
- Il est important de mettre en place un système d'accueil souple et modulable en fonction des besoins.
- Il faut également renforcer les moyens mis à la disposition du réseau d'accueil pour lui permettre d'assurer effectivement ses missions. Notamment assurer un accueil pour tous, digne et adapté.
- Les moyens mis à la disposition des communes et CPAS doivent également être plus importants. Afin de faciliter les sorties des structures d'accueil et d'accompagner les personnes de manière adéquate.

Et ce, pour empêcher qu'une crise similaire ne se reproduise à l'avenir.

Le CIRÉ et Vluchtelingenwerk Vlaanderen

Cette brochure est éditée par le CIRÉ (Coordination et Initiatives pour Réfugiés et Étrangers) et Vluchtelingenwerk Vlaanderen.

Les deux organisations aident les réfugiés et les demandeurs d'asile, que ce soit pour leur protection, leur accueil ou leur insertion dans notre société.

Et ce par le biais des activités suivantes :

- l'offre de places d'accueil à petite échelle (en appartements, studios et maisons) et d'un accompagnement adapté;
- la réalisation de campagnes, d'actions et de publications pour sensibiliser l'opinion publique et élargir le soutien social;
- un travail de lobby politique pour défendre les droits des réfugiés et demandeurs d'asile;
- la mise en place de projets de soutien aux demandeurs d'asile, aux réfugiés et aux organisations membres (journées d'étude, aide juridique, information sur les pays d'origine...).



Une publication du CIRÉ et de Vluchtelingenwerk Vlaanderen
© 2010

CIRÉ
Centre d'Intégration
et de Recherche
Économique



Vluchtelingenwerk
Vlaanderen